circa 0,9-1 mm. lata, terminalia rosulis immixta vel lateraliter podetiis adfixa (rarissime super saxum, rosulis destructis, libera inveniuntur). Perithecium crassum integre nigrum. Asci ventricoso-elongati, pariete tenui, paraphyses graciles, numerosæ, dense ramoso-connexæ; sporæ 8-næ, fuscæ oblongæ, blastidiis numerosis, 60-87 μ long., 30-39 μ lat. Gelat. hym. I + cærulescit.

Une nouvelle plante jurassienne : *Erica vagans* L.

PAR M. JULES OFFNER.

Au cours d'une excursion mycologique aux environs d'Andelot-en-Montagne (Jura), le 12 octobre 1920, mon attention a été attirée sur une touffe de bruyère qui était encore fleurie, tandis que les autres bruyères au milieu desquelles croissait la première avaient leur corolle flétrie. Regardant cette plante de plus près, je fus surpris de reconnaître l'*Erica vagans* L.[1] (*E. didyma* Stokes, *E. decipiens* Saint-Amans) qui, à ma connaissance, n'a jamais été signalée dans la région du Jura.

M. André Dayet et son fils le Dr Jean Dayet, médecin à Andelot, m'accompagnaient pendant cette excursion, et c'est au premier d'entre eux que revient le mérite d'avoir remarqué l'espèce en question. La Bruyère vagabonde croît ici dans les mêmes conditions que la Bruyère commune (*Calluna vulgaris* Hull.), à laquelle elle est associée; elle a été trouvée exactement à la lisière du bois de la Chassagne, entre Andelot et Lemuy, vers 650 m. d'altitude, sur les calcaires marneux de l'oxfordien. Cette localité est située sur le plateau de Champagnole, qui fait partie de la *région des plateaux* du Jura central.

L'aire de l'*E. vagans* est assez irrégulière et comprend le Portugal, l'Espagne, le Midi et l'Ouest de la France, d'où l'espèce pousse des avant-postes vers l'Est en Dauphiné, en Savoie et en Suisse, vers le Nord en Angleterre et en Irlande,

1. Bien qu'une partie de la diagnose linnéenne de l'*E. vagans* ne s'applique probablement pas à notre plante, mais à l'*E. verticillata* Forsk. (*E. manipuliflora* Salisb.), nous conservons le nom qui est adopté aujourd'hui par la plupart des floristes et qui est aussi celui de l'*Index Kewensis*.

avec des localités intermédiaires dans le centre de la France et dans la région parisienne.

L'espèce a été signalée depuis longtemps dans les terrains molassiques du Bas-Dauphiné, sur le plateau de Chambaran près de Roybon (Isère), où je l'ai retrouvée en 1896, et plus au Nord à Eyzin-Pinet (Isère). De là il faut passer en Savoie pour revoir l'*E. vagans*, qui est indiqué d'après Graber[1] à Entrevernes au-dessus de Duingt (Haute-Savoie), vers 800 m. d'altitude, d'autre part au pied des Voirons dans les Alpes Lémaniennes, d'après Bernet (1863); enfin, en Suisse, la seule localité connue est le bois de Jussy, près de Juvigny (canton de Genève).

La localité d'Entrevernes dans les Bauges a été revue en 1910, puis en 1913 par M. Gustave Beauverd, qui a constaté, m'écrit-il, que la tache primitive était en voie de développement, et il est possible, d'après les renseignements recueillis sur place par ce très sagace observateur, que l'*E. vagans* n'ait apparu là qu'il y a une trentaine d'années, son origine étant à rechercher dans quelque localité voisine, plus ancienne[2]. Pour Sulger Buel[3] — et Christ l'avait déjà supposé — l'indigénat de la plante à Jussy, où G. F. Reuter l'a découverte en 1858, n'est pas douteux, et si cet auteur ne l'a pas admise comme une espèce spontanée dans la deuxième édition de son *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement aux environs de Genève* (1861), c'est qu'il connaissait mal « les conditions actuelles de dispersion de l'*E. vagans* ».

Nous nous trouvons vraisemblablement en présence d'une espèce méditerranéo-atlantique, qui atteint dans le Jura central l'extrême limite de son extension vers le Nord-Est, et dont l'aire a dû être autrefois beaucoup plus étendue. D'autres localités intermédiaires pourront être découvertes, révélant une aire moins sporadique que nous ne la connaissons aujourd'hui, mais la

1. LE ROUX, Erica vagans *L. dans le bassin d'Annecy* (*Haute-Savoie*). (C. R. des séances de la Soc. Bot. de Genève, *in* Bull. Herbier Boissier, 2e série, VIII, 1908, p. 84).

2. GUSTAVE BEAUVERD, *A propos de l'*Erica vagans *des Bauges* (C. R. des séances de la Soc. Bot. de Genève, *in* Bull. Herbier Boissier, 2e série, VIII, 1908, p. 880).

3. E. SULGER BUEL, *L'*Erica vagans *appartient-il à la flore spontanée suisse?* (Bull. Soc. Bot. Genève, 2e série, XI, 1919, p. 7).

plante ne se présente nulle part à l'Est avec la même abondance que dans certaines parties de son territoire occidental, où il semble bien que doive être cherché son foyer de dispersion.

Les botanistes prélinnéens du Var

(Suite et fin[1])

PAR M. ALFRED REYNIER.

IV

Par bonheur, le XVIII[e] siècle fut le début de plus grands progrès floristiques pour le Var. L'*Institutiones Rei Herbariæ*, 1700, par Pitton de Tournefort, illustre rénovateur, ajouta pour nos îles d'Hyères : *Helianthemum Tuberaria* Mill., *Genista linifolia* L., *Anthyllis Barba-Jovis* L., *Vicia atropurpurea* Desf., *Echium maritimum* Willd., *Teucrium Marum* L. et *T. massiliense* L. (cette dernière Labiée à Porquerolles, d'après Garidel, mais on ne l'a retrouvée qu'à l'île du Levant).

Parmi les contemporains de Tournefort et les savants Aixois de cette période, la préséance revient à Fouque, professeur de botanique à l'Université royale de la capitale de la Provence. Il se proposait de dresser un catalogue des plantes trouvées par lui en herborisant, nous dit Garidel (voir plus loin) qui le cite une trentaine de fois. Pour ce qui concerne le Var, Fouque rencontra : à Vaumare (gorge agreste près de Pourrières), *Astragalus glycyphyllos* L., *Trifolium rubens* L., *Stachys silvatica* L., *Trinia vulgaris* DC, *Cephalanthera rubra* Rich. ; — à Roquefeuille (seigneurie près de Pourcieux), *Ranunculus gramineus* L., *Œnanthe pimpinelloides* L. ; — à Rians, *Saxifraga granulata* L.

Un disciple marseillais de Tournefort, le Père Plumier, de l'ordre des Minimes, visita, en compagnie de Bertier (voir ci-après), les îles d'Hyères ; ils trouvèrent, à l'île du Levant,

1. Voir plus haut p. 162.